ILE-DE-FRANCE
FFESSM
Commission
Nage en Eau Vive

Dimanche 16 octobre 2022

A Cergy Pontoise



La Commission Régionale IDF
de Nage en Eau Vive
propose un Sélectif de course en ligne



A l'occasion du chalenge
Gérard RIDET
organisé par
le Club de la Palme Plaisiroise



Règlement

Il est fait application du règlement national compétition NEV en vigueur (version 2022(01), mis à jour le 18/07/2022)

La sélection des compétiteurs pour le championnat de France sera faite en fonction de la « grille de sélection » de la CN-NEV.

5.1 – Équipement obligatoire : pour tous les nageurs
Un flotteur,
Une combinaison iso thermique adaptée, l'ensemble des membres devant être recouvert.
Une paire de palmes.

5.2 – Spécificité Jeunes :
Palmes souples adaptées à l'âge et à la morphologie des enfants (les palmes longues - chasse, fibre, carbone, composites - sont interdites).

5.4 – Le Flotteur :
Le flotteur doit être insubmersible et répondre aux dimensions ci-dessous, non prise en compte des rajouts de mousse, poignée, support de drapeau, repose tête, ridelles de surélévation de côté etc.. :

Inscription

Toutes les inscriptions et documents associés sont à envoyer par avant le 3 octobre 2022, il n'y aura aucune inscription sur place. Attention toute inscription est due.

Déroulement de l'épreuve

Le déroulement de cette épreuve s'effectuant en partenariat avec le Club de la Palme Plaisiroise, organisateur du chalenge Gérard Ridet, nous reprenons ci-après les mêmes critères pour ce qui concerne le parcours, les horaires de départ et la remise des récompenses.

- **Parcours** :

  4,0 km sur le lac de Cergy Pontoise Le sélectif est ouvert aux catégories minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans.

- **Accueil**

  Base de Loisirs de Cergy Pontoise (Parking P3) : Boulevard de l'l'Hautil, 95001 CERGY PONTOISE

- **Confirmation des inscriptions**

  A partir de 8h15 à la salle du relai, parking P3. **Clôture à 9h30.**

  Pour la confirmation des inscriptions, seuls les chefs d'équipes sont habilités à représenter, leurs nageurs engagés :

  - Les frais d'inscription prévus par l'organisateur de la compétition,
  - La licence FFESSM 2023 + assurance loisirs 1 (minimum) ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.
  - Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la Nage en Eau Vive en compétition établi par tout médecin, daté de moins d'1 an, ou de moins de 3 ans, au jour de la compétition et accompagné de l'attestation de renseignement du questionnaire de santé.

    Attention : Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée aux compétiteurs en complément de justificatif.
  - Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur.

    « En matière de contrôle antidopage, il existe des dispositions spécifiques : si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle (cas de disqualification - cf. Art. 20.1). »

    De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle antidopage (cas de disqualification - *cf.* Art. 20.1).

- **Briefing**

  Le briefing aura lieu à 10h15 sur la terrasse de la salle du relai.

- **Mise à l'eau et départ**

  La mise à l'eau est autorisée à partir **de 10h30.**

  Le départ sera donné à 10h45.

  Attention : Un seul départ étant donné, les concurrents des catégories NAP et Découverte seront placés aux extrémités de façon à ne pas perturber les nageurs inscrits sur le sélectif.

- **Remise des dossards / Matériel / Contrôle du matériel (de 9h45 à 10h15)**

  Les dossards seront remis à la confirmation des inscriptions. Le contrôle du matériel se fera avant la mise à l'eau. Le jury de compétition interdira le départ d'engins jugés dangereux, non conformes ou inadaptés**.**

  Tout flotteur non conforme, ayant échappé au contrôle initial, entraînera systématiquement la disqualification du nageur.

- **Durée de l'épreuve**

  La durée de l'épreuve est fixée à 1h45. Au-delà, les arrivées ne seront plus enregistrées et les concurrents encore à l'eau seront invités à monter dans le bateau « balai »

- **Sécurité**

  Assurée par la Palme Plaisiroise.

- **Assistance en course :**

  Assurée par la palme Plaisiroise

Remise des récompenses

L'annonce des résultats et la remise des récompenses se feront en plein-air.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modulés sous réserve du nombre de compétiteurs.

Droit à l'image



Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos et vidéos, merci de nous le faire savoir, votre visage sera flouté. Vous avez la possibilité de nous faire part de votre choix en le signalant sur la fiche d'inscription.

INSCRIPTION COMPETITION

Sélectif de course en ligne – saison 2023
16 octobre 2022 – Cergy Pontoise
Cadets / Juniors / Séniors / Vétérans

COORDONNEES CLUB	CACHET CLUB	RESPONSABLE NEV
NOM _____		*NOM* _____
.....		*tél.* _____
n° d'affiliation _____		*e-mail* _____
Coordonnées (adresse, téléphone)		*signature*
.....		
.....		

CHEF D'EQUIPE* : ☐ Candidat représentant des compétiteurs**

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....

** Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.*

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

	NOM	PRENOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	⇩
1							☐
2							☐
3							☐
	Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.						
4							☐
5							☐
6							☐
7							☐
8							☐
9							☐
10							☐
11							☐
12							☐
13							☐
14							☐

Personne à disposition de l'organisation : NOM ..... PRENOM ..... JF1 : ☐ oui - ☐ non ☐

Autre(s) personne(s) : ..... ☐

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Les frais d'inscription par compétiteurs s'élèvent à : **12€ x = €**
(Dont 2€/inscription qui seront reversés à une association venant en aide aux enfants malades)
Toute inscription faite est due et ne sera effective qu'après règlement.
Les chèques seront à établir à l'ordre de : **La Palme Plaisiroise** et à remettre le jour de la confirmation.
Le formulaire et tous les documents demandés sont à envoyer conjointement par mail **avant le 3octobre 2022** à :
jmdupalmeurfou@orange.fr et à **coollanev@yahoo.fr**
Contacts NEV : Francis WURSTHORN – Tél. : 06.23.26.63.48 mail : coollanev@yahoo.fr

INSCRIPTION COMPETITION

Sélectif de course en ligne – saison 2023
16 octobre 2022 – Cergy Pontoise
Minimes

COORDONNEES CLUB	CACHET CLUB	RESPONSABLE NEV
NOM _____		*NOM* _____
.....		*tél.* _____
n° d'affiliation _____		*e-mail* _____
Coordonnées (adresse, téléphone)		*signature*
.....		
.....		

CHEF D'EQUIPE* : ☐ Candidat représentant des compétiteurs**

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....

** Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.*

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

	NOM	PRENOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	⇩
1							☐
2							☐
3							☐
	Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.						
4							☐
5							☐
6							☐
7							☐
8							☐
9							☐
10							☐
11							☐
12							☐
13							☐
14							☐

Personne à disposition de l'organisation : NOM ..... PRENOM ..... JF1 : ☐ oui - ☐ non ☐

Autre(s) personne(s) : ..... ☐

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Les frais d'inscription par compétiteurs s'élèvent à : **12€ x = €**
(Dont 2€/inscription qui seront reversés à une association venant en aide aux enfants malades)
Toute inscription faite est due et ne sera effective qu'après règlement.
Les chèques seront à établir à l'ordre de : **La Palme Plaisiroise** et à remettre le jour de la confirmation.
Le formulaire et tous les documents demandés sont à envoyer conjointement par mail **avant le 3octobre 2022** à :
jmdupalmeurfou@orange.fr et à **coollanev@yahoo.fr**
Contacts NEV : Francis WURSTHORN – Tél. : 06.23.26.63.48 mail : coollanev@yahoo.fr

ILE-DE-FRANCE FFESSM Commission Nage en Eau Vive

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

☐ **Course en ligne** ☐ Slalom ☐ Raid ☐ Nage Orientation ☐ Nage Acrobatique
☐ Rassemblement ☐ Stage ☐ Examen ☐ Formation ☐ Réunion

Genre de manifestation : **Course en ligne**

Lieu : **Cergy-Pontoise** Date : **16 octobre 2022**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame _____

Domicilié au _____

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Responsable légal ou tuteur

Autorise : ☐ mon fils _____

☐ ma fille _____

☐ l'enfant _____

Né(e) le _____ à _____

À participer à la manifestation citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : _____ au _____

Fait à _____ le _____

SIGNATURE :

FFESSM NAGE EN EAU VIVE

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques
French Underwater Federation

ILE-DE-FRANCE
FFESSM
Commission Nage en Eau Vive

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné(e) _____ représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom et Prénom : _____

Né(e) le : _____

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur : _____

Attestation établie le _____ A _____

Signature du représentant légal :

(*) Article R.232-52 : « *Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.* »

Lors du contrôle anti-dopage une pièce d'identité vous sera demandée. Si le compétiteur n'est pas en mesure de fournir cette dernière, cela sera considéré comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

ILE-DE-FRANCE
FFESSM

Commission
Nage en Eau Vive

COMITE D'ORGANISATION

- **Organisateur :** La Palme Plaisiroise – Jean-Marie DUPUY
- **Juge au départ :** Francis WURSTHORN
- **Juges à l'arrivée - Chronométreurs :** Jocelyne CLEMOT - sélectif Nev I-II
  Anette PREVOST
- **Secrétaires :** Francis WURSTHORN
  Claire LY
- **Contrôleur matériel :** Thierry RAVOISIER
- **Responsable matériel :** CR NEV IDF
- **Délégué fédéral :** Francis WURSTHORN

COMITE DE COURSE

- **Directeur de course :** Yohann WURSTHORN
- **Responsable sécurité :** Jean Marie DUPUY
- **Responsable chronométrage :** Jocelyne CLEMOT
- **Responsable des juges aux bouées** : Dany BENTOUBAL
- **Responsable informatique :** Francis WURSTHORN

COMITE DE COMPETITION

- **Président de la CR NEV :** Francis WURSTHORN
- **Organisateur :** La Palme Plaisiroise – Jean-Marie DUPUY
- **Directeur de course :** Yohann WURSTHORN
- **Représentant des compétiteurs :** élu par les compétiteurs

JURY COMPETITION

- **Président de la CR NEV :** Francis WURSTHORN
- **Chargé mission compétition :**
- **Directeur de course :** Yohann WURSTHORN
- **Responsable chronométrage :** Jocelyne CLEMOT
- **Représentant des compétiteurs :** élu par les compétiteurs

ILE-DE-FRANCE
FFESSM
Commission Nage en Eau Vive

Challenge Gérard RIDET -

PARCOURS

Longueur totale = 4,2 km

